



MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue du ministre de la Santé et des Services sociaux. Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la municipalité du 19 mai au 4 juin 2021 en écrivant à la soussignée aux adresses suivantes :

dg@sadlr.quebec

ou au

142 Principale Est

Sainte-Anne-de-la-Rochelle Québec J0E 2B0

Nature et effets :

- 1. Demande de dérogation mineure sur le lot 2 238 640 pour autoriser une marge de 9 mètres au lieu d'une marge de 16 mètres concernant l'installation un système de chauffage extérieur.**

La dérogation mineure porte sur le non-respect de la distance séparatrice de 16 mètres entre le système de chauffage et un bâtiment (grange).

Cette distance apparaît au règlement de zonage de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toutes personnes intéressées peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

Après avoir pris connaissance des commentaires écrits ou lors de la séance du conseil tenue sur la plateforme TEAMS (le lien est disponible sur notre site web : www.steannedelarochelle.ca), le conseil municipal adoptera une résolution autorisant ou refusant la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire à être tenue le 8 juin 2021.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 18 mai deux mille vingt-et-un.

Majella René, gma,
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint aux endroits fixés par le Conseil, le 18 mai 2021 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de mai 2021

Majella René, gma,
Dir. Générale et secrétaire-trésorière